## Tharte des droits et devoirs du délégué et de l'établissement

Le délégué s'engage à	L'équipe éducative s'engage à
Respecter ses camarades et les adultes auxquels il s'adresse	• Respecter les élèves et les représentants des élèves
Consulter régulièrement les élèves de sa classe	Ecouter les doléances des délégués
Représenter l'ensemble de la classe	• Faciliter la mise en place de moments de discussion (heures de vie de classe, préparation des conseils de classe)
Apporter les informations susceptibles d'éclairer l'avis du conseil de classe	<ul> <li>Ne pas s'en prendre à l'élève de façon individuelle lorsqu'il s'exprime au nom de la collectivité</li> </ul>
Participer aux conseils de classe	<ul> <li>Soutenir le délégué dans sa tâche</li> </ul>
Prendre la parole lorsque cela s'avère nécessaire lors des différentes réunions	<ul> <li>Discuter avec le délégué en cas de malentendu ou de situation conflictuelle avec la classe</li> </ul>
Rendre compte des réunions à la classe	
Prendre les initiatives nécessaires pour améliorer l'ambiance de la classe et de l'établissement en général	<ul> <li>Aider le délégué lors de sa participation à l'animation de la classe ou de l'établissement</li> </ul>
Participer à la formation des délégués	• Apporter au délégué une formation lui permettant de remplir sa fonction le plus sereinement possible
Travailler en équipe avec le deuxième délégué	
Consulter un adulte référent lors de la moindre difficulté	